

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE

DE

BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

OBJET :

Convention de gestion des populations félines 2024.

N°2024-011

Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 Juin 2020 mettant en application les dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, qu'il y lieu d'établir une Convention de Gestion des Populations Félines sans propriétaire entre la Commune de BOUC BEL AIR, représentée par Richard MALLIÉ, Maire de BOUC BEL AIR, le Groupement des Vétérinaires de la Clinique de la Mounine, 531 Avenue de la Mounine à BOUC BEL AIR (13320), représenté par les docteurs vétérinaires Aude TABARIES-CRISCI et Pierre CRISCI et l'Association de Protection Animale «Chacun son chat», 1 Chemin de la Colline à GARDANNE (13120), représentée par son président Vincent GIORGI.

Considérant, que cette convention permet la mise en place d'une action de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune au titre des dispositions de l'article L.211-27 du code Rural.

Considérant, que le service de la Commune, intitulé POLICE MUNICIPALE, organise la mise en œuvre des campagnes sous la dénomination « MAIRIE ».

DECIDE

Art. 1 : Dans le cadre de la Gestion des Populations Félines sur la commune de BOUC BEL AIR, une convention est signée entre la Commune, le Groupement des Vétérinaires de la Clinique de la Mounine et l'Association de Protection Animale «Chacun son chat». Celle-ci prend effet à compter du 1^{er} Avril 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024. La convention ne sera pas reconduite tacitement.

Art. 2 : Pour la réalisation de cette action, le coût de la prestation s'élève à 2000€.

Art. 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Receveur Principal.

Fait à Bouc Bel Air, le 04 MARS 2024



Richard MALLIÉ.

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240304-2024_011-AU

S²LO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE